

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 10/06/2025

Date d'affichage : 23/06/2025

L'an **deux mil vingt cinq, le dix sept juin, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Michel BREQUIGNY, Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Michel BREQUIGNY en faveur de M. Christian BEAUDOIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 17

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

OBJET : Location d'un sanitaire mobile : Approbation de la convention de prêt et fixation du tarif

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a récemment fait l'acquisition de toilettes de chantier accessibles aux personnes à mobilité réduite afin de les mettre à disposition des associations.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'adoption d'une convention de prêt afin de maintenir le matériel en bon état et prévenir tout risque lié à son utilisation.

Il propose également de fixer un tarif de location pour les associations et collectivités extérieures à la commune.

Le tarif serait de 25 € par jour avec un minimum de location de 50 €. Un forfait de nettoyage de 100 euros sera appliqué dans le cas où les toilettes seraient rendues sales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, par 18 Voix Pour décide :

- d'adopter la convention jointe en annexe
- approuve le tarif de location pour les associations et collectivités extérieures.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 23/06/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Véronique CAREL.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

